

# RÉNOVER SA MAISON

## AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

Avant de vous lancer dans votre projet, il convient de planifier. Voici une liste d'étapes à suivre pour bien organiser vos travaux.

### CE QU'IL FAUT PLANIFIER :

- 1  Définissez votre budget
  - Vérifiez votre pouvoir d'emprunt.
  - Vérifiez les liquidités disponibles pour la mise de fonds et les coûts de rénovation.
- 2  Si vous achetez une nouvelle maison
  - Faites inspecter la maison et assurez-vous qu'il n'y ait pas d'autres travaux nécessaires qui feront exploser votre budget.
- 3  Trouvez votre entrepreneur général
  - Faites des recherches avant l'embauche, demandez des références et des exemples des travaux réalisés.
- 4  Élaborez votre plan de rénovation
  - Faites produire les plans et devis par des personnes qualifiées.
  - Assurez-vous que la construction sera conforme à la réglementation municipale (si nécessaire).
- 5  Obtenez le permis nécessaire à la rénovation
- 6  Communiquez avec votre représentant d'assurances pour la maison
  - Obtenez une police d'assurance contre les dommages pour toute la durée du chantier.
  - Consultez votre assureur pour ajuster vos couvertures une fois les travaux terminés.



#### CE QU'IL FAUT SAVOIR :

1

##### Faites évaluer vos plans

- Vos plans doivent être évalués par un évaluateur agréé par la Banque ou par l'assureur prêt.

2

##### Prévoyez votre déboursé

- Les fonds seront déboursés une fois les travaux effectués.
- Vous devez prévoir une retenue contre les hypothèques légales appliquées à chaque déboursé hypothécaire. Cette retenue sera libérée après le délai prescrit par votre province, à la fin des travaux.

Rendez-vous à

[bnc.ca/maisons-neuves](http://bnc.ca/maisons-neuves)

pour en savoir plus sur les possibilités de financement de votre projet.

## PENDANT LES TRAVAUX

Suivez l'évolution des travaux et assurez-vous que le budget est respecté selon le plan détaillé. Validez que les demandes de fonds, selon le nombre autorisé par la Banque, se font selon les étapes déterminées et communiquez avec votre conseiller afin qu'une inspection soit effectuée par un inspecteur autorisé par la Banque ou par l'assureur prêt.

Les fonds seront déboursés directement au juriste après la vérification de l'inspection. Celui-ci appliquera le montant de retenue légale. Cette retenue sera libérée entre 35 à 60 jours, selon les provinces, à la fin des travaux qui devront être exécutés à 100%. N'oubliez pas de prévoir un montant représentant les frais du juriste.

Dans le cas où le montant supérieur au déboursé est exigé par le fournisseur, le client doit assumer la différence à même ses ressources.

## APRÈS LES TRAVAUX

Lors de la dernière inspection, l'inspecteur de la Banque ou de l'assureur du prêt doit certifier que les travaux sont terminés à 100% et que la maison est prête à être occupée.

Vos versements du capital et des intérêts sont alors effectués selon les modalités prises lors de votre demande de financement.

## NOTES

---

---

---

---

---